



CONSEIL MUNICIPAL Procès-Verbal de la séance du mardi 25 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le 25 juillet à 19h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

Étaient présents : Sylvie OUTURQUIN, Frédéric COMAT, Bernard LESAVRE, Jean-Marc GROSSMANN,

Isabelle BOULEY, Géraldine COMTE, David ROLAND et Thomas JULIEN

Absents excusés : Valérie VAILLER, Patrice FERRERO et Eric BOITTIN

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du 27 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

1 Modification d'attribution du Régime Indemnitaires

Le Maire explique qu'un certain nombre d'objectifs ont été définis par les élus pour faire évoluer le régime indemnitaire :

- Verser un régime indemnitaire à l'ensemble des agents,
- Instaurer un système lisible et transparent,
- Prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des gages et de la situation statutaire des agents.
- Augmenter le plafond du régime Indemnitaires des agents

Le Conseil Municipal accepte les principes structurant la refonte du régime indemnitaire

2 Déclarations d'aliéner/ droit de préemption urbain

La Commune a été avertie de la mutation de la parcelle B886, d'une superficie totale de 470 m², située, En Tavel, en zone 1AU où est institué le Droit de Préemption Urbain (DPU), ce qui entraîne une demande de déclaration d'intention d'aliéner ou d'acquisition d'un bien. Aucun droit d'intérêt général n'étant prévu sur ladite parcelle, le Conseil Municipal, décide de ne pas faire application de son droit de préemption et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'objet ci-dessus.

3 EP Renouvellement équipements vétustes « Luminaires » Sydesl

Le Maire explique, que, suite au projet de renouvellement des équipements vétustes « Luminaires », le Sydesl a étudié le dossier n°099041_EPV_1 dont le plan de financement est établi.

Le montant global des travaux s'élève à 9 222.92 Euros H.T, dont 3 228.02 Euros restant à la charge de la commune, avec 5 994.90 Euros de Fond Vert. Le Conseil Municipal valide ce projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution de la commune de 3 228.02 Euros et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Prochain Conseil Municipal : Mardi 19 septembre 2023 à 19h30